



Permis de séjour
temporaire pour
victimes de
violence familiale

Permis de séjour temporaire pour victimes de violence familiale

Ce permis offre un statut d'immigration temporaire au Canada à certaines victimes de violence familiale. La violence familiale inclut des situations comme la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique, l'exploitation financière et de la négligence.

Ce permis peut vous permettre, par exemple, de :

- Échapper à la maltraitance de partenaire
- Prendre le temps de décider, si vous voulez rester au Canada ou le quitter
- Avoir des revenus sans craindre la violence familiale grâce à un permis de travail

Pour plus d'information, communiquez avec un bureau d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Pour de l'information juridique

Centre juridique pour femmes de l'Ontario

- CJFO.ca
- 613 608-3166

Centre d'information juridique de l'Ontario

- Centreinfojuridique.ca
- 1 844 343-7462

Sites d'information juridique

- CliquezJustice.ca
- StepstoJustice.ca/fr

Obtenir de l'aide

- **9-1-1** : en cas de danger immédiat
- **Services de police** : en cas de crime, vous pouvez porter plainte